

NON CLASSIFIÉ

Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Résumé d'entrevue : le très honorable Justin Trudeau (premier ministre)¹

Le très honorable Justin Trudeau a été interrogé par les avocats de la Commission le 27 février 2024. L'entrevue s'est déroulée dans un environnement sécurisé et comportait des références à des informations classifiées. Il s'agit de la version publique du résumé de l'entrevue classifié qui a été versé aux preuves au cours des audiences à huis clos de la Commission qui se sont tenues en février et mars 2024.

Notes aux lecteurs

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.
- La rédaction du présent résumé s'appuie sur la sous-division (a)(iii)(C)(II) du mandat de la Commission. Ce résumé divulgue la preuve pertinente aux fins des divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.
- Le présent résumé contient de l'information qui concerne les divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission. L'information fournie au cours de l'entrevue se rapportant à d'autres aspects du mandat de la Commission a été omise de ce résumé, mais pourrait être présentée par la Commission à un stade ultérieur des procédures.

¹ Traduction.

NON CLASSIFIÉ

- Le présent résumé doit être lu conjointement avec les rapports institutionnels du **Bureau du Conseil privé (« BCP »)** et du **Cabinet du premier ministre (« CPM »)** préparés par le gouvernement du Canada.

1. Contexte

- [1] Le premier ministre Trudeau est devenu premier ministre (« PM ») du Canada en 2015 et occupe cette fonction depuis lors. Il est député depuis 2008.

2. Mesures de lutte contre l'ingérence étrangère (« IE ») depuis 2015

- [2] Le PM Trudeau a décrit l'évolution de l'ingérence étrangère et les efforts déployés par le gouvernement pour répondre à cette menace depuis qu'il est devenu premier ministre. Le gouvernement a lancé plusieurs initiatives, notamment le **Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (« CPSNR »)**, afin d'accroître la responsabilité et l'efficacité des organismes de renseignement. Il a indiqué que le CPSNR était composé de membres de tous les partis. Avant la constitution de ce comité, aucun contrôle des organismes de renseignement n'était exercé par des représentants élus.
- [3] Le PM Trudeau a indiqué que la menace de l'IE est devenue un sujet de préoccupation plus important à la suite des allégations d'ingérence de la Russie dans l'élection présidentielle américaine de 2016. Il a également identifié l'élection présidentielle de 2017 en France comme un moment décisif. Au cours de cette campagne électorale, une autorité française a appris que la Russie avait l'intention de mener une importante campagne de désinformation pour discréditer le président Macron. L'autorité a choisi de divulguer publiquement l'information afin d'anticiper les dommages qui en résulteraient. Le PM Trudeau s'est souvenu s'être demandé qui serait l'autorité objective si des circonstances similaires se présentaient lors d'une élection canadienne. Il a établi un lien clair entre cet événement et la création du Panel des cinq et du Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections (« Groupe de

NON CLASSIFIÉ

travail MSRE »). Le PM Trudeau a également rappelé la création du Mécanisme de réponse rapide du G7 pour protéger la démocratie canadienne contre l'IE.

- [4] Tout au long de la mise en œuvre de ces initiatives et jusqu'à l'élection de 2019, le PM Trudeau a indiqué qu'il recevait fréquemment des informations sur l'IE et qu'il était parfaitement conscient du fait que certains États considéraient la démocratie au Canada et ailleurs comme une cible.

3. Transmission du renseignement au PM

3.1 Breffages sur papier

- [5] Au début du mandat du PM Trudeau, celui-ci recevait régulièrement des produits de renseignement écrits dans un classeur préparé à son intention quotidiennement. Ce classeur contenait d'autres documents, notamment son emploi du temps quotidien, des notes à approuver et d'autres documents d'intérêt. Il recevait généralement le classeur à la fin de la journée.
- [6] Le PM Trudeau a expliqué qu'à présent, ces produits ne sont plus inclus dans un classeur, mais sont posés sur son bureau. Il les lit quand il le peut. S'il n'est pas en mesure de lire les documents, il fait confiance à une autre personne, en particulier la **conseillère à la sécurité nationale et au renseignement (« CSNR »)**, qui lui indique les éléments importants qu'il doit connaître. Si une information importante se présente, un produit de renseignement particulier peut être porté à son attention. Parfois, il assiste à des breffages oraux dans une salle sécurisée sur des sujets précis.
- [7] Le PM Trudeau a été interrogé sur le bulletin hebdomadaire sur le renseignement à l'intention du premier ministre (« BHRPM »). Il a expliqué qu'il s'agissait du type de document qui apparaîtrait sur son bureau. Il a déclaré qu'il lisait le document s'il semblait particulièrement pertinent et si le temps le permettait. Si un élément important apparaît, un produit de renseignement particulier peut être porté à son attention. Parfois, il reçoit des breffages oraux dans une salle sécurisée sur des sujets précis.

NON CLASSIFIÉ

- [8] Le PM Trudeau a fait remarquer que les documents papier ne sont pas les moyens les plus efficaces par lesquels il reçoit du renseignement. Il reçoit plutôt du renseignement sous forme de mises à jour de la part de la CSNR. La CSNR lui indique qu'elle doit le rencontrer. Parfois, la CSNR informe d'abord l'équipe du CPM, puis le PM. Le PM Trudeau est toujours informé à l'avance de ses déplacements à l'étranger ou de ses entretiens avec des dirigeants internationaux, et la CSNR l'accompagne généralement dans ses déplacements. Il estime qu'il est bien informé sur les sujets importants.
- [9] Pendant la pandémie, le PM Trudeau a reçu moins de produits d'information sur papier, mais il a continué à recevoir régulièrement des breffages et des mises à jour sur le renseignement. Il a reçu des breffages et des mises à jour par téléphone sécurisé ou par vidéoconférence sécurisée.
- [10] Lorsque du renseignement lui est communiqué, le niveau de classification est généralement tel qu'il peut être déposé sur son bureau. Il consulte les produits de renseignement très sensibles qui lui sont présentés par un **agent des relations avec les clients (« ARC »)** sur un appareil classifié qui est ensuite retiré. Interrogé sur la fréquence à laquelle il reçoit du renseignement de la part des ARC, il a déclaré que cela dépendait de la situation du moment : parfois, deux mois s'écoulaient sans qu'il voie un ARC, tandis que d'autres fois, il peut rencontrer un ARC plusieurs fois par semaine.

3.2 Rôle de la CSNR

- [11] Le PM Trudeau s'appuie en grande partie sur la CSNR pour le tenir informé du renseignement dont il a besoin et de celui qu'il doit lire. Sa chef de cabinet, Katie Telford, peut également lui transmettre directement du renseignement si elle le rencontre avant la CSNR. Le greffier du Conseil privé (« greffier du BCP ») a fait de même. Cependant, dans les deux cas, le PM Trudeau comprend que la CSNR était à l'origine de la mise à jour.
- [12] La fréquence des réunions du PM Trudeau avec les CSNRs dépend des circonstances et des CSNRs eux-mêmes. Il rencontre Nathalie Drouin [l'actuelle CSNR], comme il le faisait avec sa prédécesseure Jody Thomas, au moins une à deux fois par semaine, et plus fréquemment si un événement particulier se produit. Les breffages sont encore plus

NON CLASSIFIÉ

fréquents lorsqu'il voyage, car la CSNR l'accompagne généralement. La CSNR et le greffier du BCP sont les deux fonctionnaires avec lesquels il interagit le plus.

- [13] Le PM Trudeau a indiqué qu'il ne pensait pas que le taux de roulement élevé au poste de CSNR ait affecté sa capacité à se tenir informé des questions importantes en matière de renseignement.
- [14] Le PM Trudeau a rappelé que Richard Fadden et Daniel Jean avaient occupé le poste de CSNR au cours des années précédentes. Après le départ de M. Jean, le PM Trudeau a demandé à la successeure de M. Jean, Greta Bossenmaier, de réfléchir à la manière de donner aux CSNR un rôle plus actif et mieux intégré. Le PM Trudeau a fait remarquer que lorsque Vincent Rigby [successeur de Greta Bossenmaier] occupait le poste de CSNR, Ian Shugart était le greffier du BCP. Étant donné que M. Shugart avait une grande expérience dans le domaine de la sécurité nationale, il a joué un rôle plus actif sur les questions de sécurité nationale que les autres greffiers. Le PM Trudeau a rappelé que David Morrison avait occupé temporairement le poste de CSNR, avant d'être remplacé par Jody Thomas, qui a fait un excellent travail en occupant ce poste, en le rendant plus dynamique, comme il le souhaitait. Il a également fait remarquer que la création du poste de CSNR adjoint représente une avancée très positive et a ajouté que la CSNR actuelle, Nathalie Drouin, et son adjoint, Dan Rogers, sont tous deux remarquables.

3.3 Informations et breffages sur l'IE

- [15] Le PM Trudeau a été interrogé sur la chronologie des informations qu'il avait reçues sur l'ingérence étrangère, en référence à une série de documents produits à la Commission concernant des breffages et des notes de service qu'il aurait pu recevoir. Le PM a indiqué qu'en plus des breffages officiels oraux et écrits, il discutait souvent de l'ingérence étrangère dans le contexte des initiatives politiques que lui et son équipe s'efforçaient de mettre en œuvre. Il a également souvent reçu des breffages oraux informels de la part de la CSNR ou du greffier, qui n'ont pas été enregistrés.

NON CLASSIFIÉ

- Breffages à l'intention du premier ministre, ingérence politique de la République populaire de Chine au Canada, le 29 juin 2017 (le PM a reçu une autre version du document CAN002468)

[16] [Il s'agit d'une note de service préparée par le CSNR, Daniel Jean, en 2017, qui expose en détail les efforts déployés par la Chine pour intervenir dans les processus démocratiques et politiques du Canada. Il comprend des recommandations du CSNR, notamment la nécessité pour les députés d'être informés de manière appropriée avant tout voyage à l'étranger. Une version antérieure de la note de service, dont le contenu était différent, figurait parmi les documents dont le contenu a fait l'objet d'une fuite en 2022-2023.]

[17] Le PM Trudeau s'est souvenu avoir consulté ce document et a indiqué qu'il l'avait paraphé. Il a confirmé que les conseils contenus dans ce document correspondent à ceux qu'il recevait à l'époque. Il se souvient avoir eu des conversations sur l'amélioration de la sensibilisation des députés à la menace de l'IE et a indiqué qu'il aurait approuvé ce type de breffage sur la sécurité, dans la mesure où il témoignait d'une attitude plus active à l'égard des menaces. Il a reconnu que le CSNR invitait également à la prudence lorsqu'il s'agissait de désigner publiquement des pays précis, compte tenu des répercussions potentielles sur les relations bilatérales, mais il a fait remarquer qu'il fallait rappeler aux pays qui franchissaient la ligne rouge les conséquences potentielles de leurs actes.

4. Breffages concernant l'élection de 2019

- Note de service à l'intention du ministre, Mise à jour sur les menaces contre les institutions démocratiques – Mesures de réduction de la menace – Activités d'ingérence étrangère, 22 août 2019 (CAN002919)

[18] [Il s'agit d'une note de service préparée par le directeur du SCRS, David Vigneault, en 2019, qui fait le point sur les mesures de réduction de la menace mises en place pour faire face à l'IE.]

[19] Le PM Trudeau ne se souvient pas avoir consulté ce document et a en outre indiqué qu'il ne recevait pas ce type de document, car il est adressé à un ministre, et non à lui.

NON CLASSIFIÉ

[20] Interrogé sur la question de savoir s'il avait été informé de la menace que représente le renseignement étranger avant l'élection de 2019, le PM a répondu que les informations qu'il avait reçues l'avaient conduit à prendre la décision de créer le Groupe de travail MSRE et le Panel des cinq, mais qu'il ne se souvenait pas d'avoir assisté à des breffages formels sur des menaces précises avant l'élection de 2019.

➤ Manœuvres d'ingérence étrangère visant Han Dong (CAN000834)

[21] [Ce document, préparé par le SCRS, donne un aperçu des allégations selon lesquelles la RPC pourrait avoir agi dans le cadre de la course à l'investiture dans Don Valley-Nord, et confirme que des représentants autorisés du Parti libéral ont reçu cette information le 28 septembre 2019.]

[22] Jeremy Broadhurst a informé le PM Trudeau des allégations relatives à l'investiture de Han Dong à la fin du mois de septembre 2019. C'est la première fois que le PM Trudeau a pris connaissance du renseignement concernant l'investiture de M. Dong. Le PM Trudeau a indiqué qu'il était difficile de distinguer ce qu'il avait entendu de M. Broadhurst lors de cette conversation de ce qu'il a appris plus tard.

[23] En tant que chef du Parti libéral, le PM Trudeau était généralement au courant des courses à l'investiture, en particulier lorsqu'il s'agit de remplacer un député en exercice [Geng Tan dans le cas présent]. Le Parti libéral dispose d'une procédure interne pour signaler les irrégularités et les plaintes dans le cadre du processus de nomination. Au moment où le PM reçoit une plainte ou une allégation concernant une course à l'investiture, il dispose d'un ensemble de preuves et d'une série de conclusions pour l'étayer. Il a fait remarquer qu'il faudrait placer la barre très haut pour annuler une investiture. Le PM Trudeau ne se souvient pas d'un cas où le résultat d'une investiture a été annulé en raison de problèmes dans la procédure d'investiture elle-même, bien qu'il y ait des candidats qu'il a retirés pour d'autres raisons.

NON CLASSIFIÉ

[24] M. Broadhurst lui a expliqué que les services de renseignement avaient fait part de leurs préoccupations quant au fait que des autobus d'étudiants avaient été amenés à l'assemblée d'investiture de Don Valley-Nord. Il a fait remarquer que ces allégations étaient préoccupantes, mais il se souvient également avoir demandé si l'organisme de renseignement comprenait que l'acheminement de personnes en autobus aux assemblées d'investiture était une pratique courante dans le cadre du processus d'investiture des partis politiques. Il se souvient également que le renseignement ne constituait qu'une allégation et ne contenait aucune preuve que les personnes emmenées par autobus aux bureaux de vote étaient soutenues par des représentants de la RPC. Le fait que des personnes d'expression chinoise se soient déplacées par autobus lors de l'assemblée d'investiture ne corrobore pas nécessairement l'allégation selon laquelle la RPC est responsable de la situation. Les deux candidats à l'investiture étant Sino-Canadiens, il n'aurait pas été inhabituel que des personnes d'expression chinoise soient transportées par autobus à l'assemblée d'investiture. Le PM Trudeau aurait eu besoin de plus d'informations pour agir. Il a demandé à M. Broadhurst si la procédure du Parti libéral avait mis en évidence des irrégularités ou des préoccupations concernant Don Valley-Nord. M. Broadhurst l'a informé que ce n'était pas le cas.

[25] Lorsqu'il a été informé, la seule mesure que pouvait prendre le PM Trudeau aurait été d'annuler l'investiture de Han Dong. Il a considéré qu'il s'agissait d'une option radicale et a suggéré que le seuil pour prendre ce type de mesure était très élevé, en particulier compte tenu des graves conséquences pour M. Dong.

➤ Note de service à l'intention du premier ministre, Protéger l'élection de 2019, 14 janvier 2020 (CAN015487)

[26] [Cette note de service a été préparée par le CSNR, David Morrison, et envoyée au Cabinet du premier ministre (CPM) à la suite de l'élection de 2019. Elle fournit une évaluation des efforts déployés pour protéger l'élection de 2019 et indique que, selon le Groupe de travail MSRE, aucune activité importante d'IE n'a compromis l'intégrité de l'élection de 2019.]

NON CLASSIFIÉ

- [27] Le PM Trudeau ne se souvient pas spécifiquement avoir consulté le document. Cependant, il a constaté qu'il contenait des informations correspondant à la conclusion du Panel des cinq, selon laquelle le seuil justifiant une annonce publique n'avait pas été atteint.
- [28] Il a été demandé au PM Trudeau de préciser la distinction entre une note « pour information » et une note « pour décision ». Une note « pour information » signifie que le PM n'a pas besoin de prendre une décision particulière en réponse aux informations contenues dans la note (par exemple, lorsqu'une mesure est prise sous l'autorité d'un ministre). Lorsqu'une note lui est fournie « pour décision », le PM doit approuver ou refuser la mesure proposée.
- Note de service à l'intention du premier ministre, Réponse au rapport annuel 2019 du CPSNR, 3 mars 2020 (CAN015495)
- [29] [Cette note de service a été préparée par le CSNR de l'époque, Vincent Rigby. Elle fait le point sur les rapports annuel et spécial du CPSNR pour 2019 et indique que le PM a approuvé les caviardages des deux rapports afin de supprimer les informations qui seraient préjudiciables si elles étaient divulguées dans le cadre de la procédure de dépôt. Conformément à l'article 21 de la *Loi sur le CPSNR*, le CPSNR doit présenter au PM un rapport sur les examens qu'il a effectués au cours de l'année précédente.]
- [30] Le PM Trudeau a fait remarquer que ce document était une note de service non signée, ce qui signifie qu'elle ne lui aurait pas été envoyée. Cependant, il a dit se souvenir avoir approuvé la publication d'une version publique du rapport annuel 2019 du CPSNR. Il a expliqué que les fonctionnaires proposent des caviardages pour son approbation; il ne participe pas au processus de détermination des caviardages à effectuer. Bien que les élus ne suggèrent jamais de caviardages, ils peuvent s'opposer aux fonctionnaires s'ils estiment qu'ils sont excessifs. Le PM Trudeau estime qu'il est important que les caviardages dans des documents relatifs à la sécurité nationale soient décidés de manière non partisane.

NON CLASSIFIÉ

➤ Breffage à l'intention du premier ministre sur l'ingérence étrangère, SCRS, 9 février 2021

- [31] Le PM et son équipe ont reçu un breffage oral sur l'ingérence étrangère le 9 février 2021.
- [32] Le PM Trudeau se souvient avoir assisté à ce breffage par téléphone sécurisé, alors qu'il était en déplacement, mais il a fait remarquer qu'il n'aurait pas reçu et n'a pas reçu les notes d'information. Il a également indiqué que tout ce qui figurait dans les notes d'information n'avait pas été mentionné au cours du breffage. Il s'est souvenu de ce breffage comme d'une discussion générale sur les dangers de l'ingérence étrangère.
- [33] Après avoir lu les notes d'information, le PM Trudeau a pris note du fait que le SCRS a expliqué que le processus d'investiture était une cible attrayante pour l'ingérence étrangère parce qu'il y a « peu d'obstacles qui empêchent les ressortissants étrangers de voter ». Le PM Trudeau a fait remarquer qu'il n'y avait en fait aucun obstacle empêchant les ressortissants étrangers de voter dans le cadre du processus d'investiture : il a expliqué qu'il s'agissait d'une décision intentionnelle, afin d'encourager une large participation aux courses à l'investiture.
- [34] Interrogé sur les répercussions possibles de l'IE sur d'autres partis, le PM Trudeau a indiqué qu'il n'avait jamais été informé du cas particulier mentionné par la Commission. Le PM Trudeau a fait remarquer que la fonction publique évite généralement d'utiliser un exemple tiré du renseignement sur les activités d'autres partis politiques fédéraux lorsqu'elle l'informe ou informe son équipe.

5. Breffages concernant l'élection de 2021

➤ Breffage sur la sécurité nationale à l'intention des parlementaires, 22 juillet 2021

- [35] [Il s'agit d'une note d'information demandant au PM d'autoriser le SCRS et le CST à organiser des breffages sur les cybermenaces et l'IE à l'intention des députés, des sénateurs et d'un nombre limité de représentants des partis reconnus.]
- [36] Le PM Trudeau ne se souvient pas spécifiquement avoir reçu cette note, mais il se rappelle avoir approuvé les breffages destinés aux parlementaires et aux représentants des partis.

NON CLASSIFIÉ

[37] Le PM Trudeau ne se souvient pas avoir reçu de breffage formel sur l'ingérence étrangère au cours de la période précédant l'élection de 2021, mais il se souvient de conversations informelles régulières tenues sur cette question.

[38] En période électorale, le PM Trudeau a fait remarquer qu'il recevait très peu d'informations des organismes de renseignement, et qu'il n'en recevait généralement qu'en cas de crise urgente et précise. Il a donné l'exemple de la chute de Kaboul et de l'évacuation qui s'en est suivie.

5.1 Allégations d'IE

- Breffage donné par le Groupe de travail MSRE aux représentants du Parti libéral, 11 septembre 2021 (CAN001082)

[39] [Il s'agit d'un résumé du breffage donné par les représentants du Groupe de travail MSRE aux représentants autorisés du Parti libéral du Canada au sujet de l'ingérence potentielle de la RPC.]

[40] Le PM Trudeau a été informé de cette situation pour la première fois après l'élection.

5.2 Allégations d'ingérence indienne dans l'élection de 2021

[41] Le PM Trudeau n'a pas reçu de rapports de renseignement sur ce sujet pendant l'élection de 2021.

5.3 Breffages supplémentaires

- Breffage à l'intention du premier ministre sur les menaces d'ingérence étrangère visant les institutions démocratiques du Canada, 26 octobre 2022 (CAN015842)
- [Notes manuscrites de B. Clow et invitation à une réunion], 27 octobre 2022 (CAN017999)]

[42] Le PM Trudeau a reçu un breffage oral sur l'IE le 27 octobre 2022. [Ces documents sont, respectivement, les points de discussion du breffage et les notes prises lors du breffage.]

NON CLASSIFIÉ

- [43] Le PM Trudeau s'est souvenu de ce breffage, mais n'a pas pris connaissance des points de discussion en amont. Ce n'est pas la première fois que le PM entendait évoquer le cas d'un citoyen canadien particulier dont il a été question au cours du breffage en tant qu'acteur potentiel de l'ingérence de la RPC. Le PM Trudeau était au courant depuis de nombreuses années des allégations selon lesquelles cette personne était liée à la RPC.
- [44] Le PM Trudeau a relevé une erreur dans le rapport concernant cette personne et a expliqué qu'il s'agissait d'un exemple illustrant que le renseignement peut être erroné.

5.4 Les fuites dans les médias

5.4.1 Transfert présumé de 250 000 \$ de la part de représentants de la RPC

- Notes manuscrites, 30 novembre 2022 (CAN017673)
- Breffage à l'intention du premier ministre intitulé « Ingérence étrangère », 30 novembre 2022 (CAN014285)

- [45] [Il s'agit des points de discussion d'un breffage donné au PM Trudeau le 30 novembre 2022.]
- [46] Le PM Trudeau a expliqué qu'il n'a jamais vu le document CAN014285. Il a fait remarquer que, s'il l'avait consulté, il y aurait apposé sa signature. Il croit que le contenu de ce document a pu lui être transmis lors d'un breffage qu'il a reçu juste avant la période des questions du 30 novembre 2022.
- [47] Le PM Trudeau a fait remarquer qu'étant donné que le breffage dont il est question dans le document CAN014285 a été donné juste avant la période des questions [comme l'indique le rapport institutionnel du Cabinet du premier ministre, p. 10], il est peu probable que des allégations ou des incidents précis aient été discutés en profondeur. Un breffage préalable à la période des questions est destiné à préparer le PM aux questions auxquelles il est susceptible d'être confronté lors de la période des questions. Avant de discuter des fuites avec le public, la préoccupation immédiate du PM était de vérifier les faits, s'il y en avait, qui sous-tendaient les allégations des médias, notamment celle selon

NON CLASSIFIÉ

laquelle le PM avait été averti de certaines situations par la communauté du renseignement, étaient inexactes. Il se demandait également ce qu'il pouvait dire pour réfuter les allégations des médias, étant donné qu'elles concernaient parfois des informations classifiées. Le PM a souligné qu'il était convaincu de n'avoir jamais été informé de l'existence des soi-disant 11 candidats ou du transfert présumé de 250 000 \$ avant que ces allégations ne soient divulguées dans les médias.

5.4.2 Allégations faisant état d'une campagne de désinformation à l'encontre de Kenny Chiu et Erin O'Toole

- [48] Le PM Trudeau a été interrogé sur un article de presse daté du 2 février 2023. [Cet article concerne l'ingérence présumée de la RPC dans l'élection de 2021, et reprend notamment les allégations d'Erin O'Toole et de Kenny Chiu selon lesquelles eux-mêmes et le **Parti conservateur du Canada (« PCC »)** auraient été victimes de campagnes de désinformation orchestrées par la RPC.] Le PM Trudeau a déclaré que M. Chiu avait peut-être perdu son siège, et le PCC l'élection, parce que le PLC avait de meilleurs candidats, avait mené de meilleures campagnes et parce que la rhétorique du PCC à l'égard de la Chine avait eu une incidence sur le terrain, et non à cause d'une campagne de désinformation.
- [49] Interrogé sur le document CAN004495 [notes pour un breffage à l'intention du CPM datées du 21 février 2023; le breffage a eu lieu le 23 février 2023], le PM Trudeau a déclaré ne pas se souvenir avoir été informé de la campagne de désinformation présumée au moment de l'élection de 2021. Il estime que la RPC, lorsqu'elle tente d'intervenir, est pragmatique et ne favorise pas systématiquement un seul parti.
- [50] Il a expliqué que, de son point de vue, ces allégations devaient être analysées dans le contexte électoral canadien plus large, qui comporte des mécanismes solides pour préserver l'intégrité des élections. Le PM Trudeau a fait remarquer que tous les experts qui avaient analysé l'élection de 2021 avaient conclu que son intégrité n'avait pas été affectée, que ce soit au niveau national ou au niveau des circonscriptions.

NON CLASSIFIÉ

6. Conclusion

- [51] Le PM Trudeau s'est dit frustré que le renseignement eût fait l'objet de sensationnalisme dans les fuites des médias, ce qui était extrêmement préjudiciable à la confiance des Canadiennes et Canadiens dans le processus démocratique. Il a fait remarquer qu'il était particulièrement frustrant que le gouvernement actuel ait mis en place des mécanismes robustes pour détecter et combattre l'IE, mais que les médias le dépeignent comme négligent. Le PM Trudeau a également estimé que les fuites illustrent les dangers qu'il y a à tirer des conclusions sur la base d'un seul élément de renseignement, sans contexte suffisant et sans analyse de sa fiabilité.
- [52] Les fuites n'ont pas affecté la confiance du PM Trudeau dans les systèmes de circulation de l'information en place. En tant que PM, il s'appuie sur un processus dirigé par des experts en la matière et des fonctionnaires qui évaluent quelles informations doivent parvenir aux élus, dont lui. Il s'agit d'un processus d'acheminement nécessaire : il est normal que le PM ne soit pas informé de chaque incident ou allégation d'IE. Lorsque les informations arrivent sur son bureau, elles doivent généralement être considérées comme crédibles et significatives par l'appareil de la fonction publique.
- [53] Le PM Trudeau a souligné qu'il était toujours possible d'apporter des améliorations et que la procédure d'enquête publique, ainsi que l'examen de l'OSSNR, l'examen du CPSNR et d'autres entités encore, contribueront à renforcer la responsabilité dans le processus.